

## EDITO du MAIRE

Madame, Monsieur,  
Chère Doyssacoise, Cher Doyssacois,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire à quel point j'ai été heureux, ainsi que les membres du Conseil Municipal, de vous retrouver en grand nombre (66 personnes) lors de notre repas communal de Noël du 17 décembre 2022, ou lors de ma visite auprès des personnes qui n'ont pas pu être là. Votre présence montre que ce plaisir était partagé.

C'est donc avec joie que nous avons pu revivre en 2022 une année presque normale, en regrettant le départ de Madame Yvette LE BIDEAU et de Monsieur René FOURNIER.

L'équipe municipale et moi-même avons travaillé pour votre bien-être et pour la réalisation des projets que nous avons envisagés. Malgré les difficultés budgétaires et l'obtention des aides nécessaires, nous avons réussi à concrétiser ceux qui nous permettent de maintenir notre commune comme un lieu de vie agréable, convivial et sûr pour tous.

Nous avons privilégié, cette année encore, l'entretien, l'aménagement et la rénovation de la voirie plutôt que d'autres projets moins importants pour l'ensemble de la population, ne souhaitant pas alourdir les taxes.

Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire et que vos attentes ont pu être déçues, mais sachez que nous n'oublions pas les autres projets, et que nous allons continuer à œuvrer pour vous satisfaire.

Pour sa détermination et son engagement sans faille, je remercie notre secrétaire de mairie, Madame Catherine LACOSTE, qui a permis à notre service public de s'adapter aux contraintes et de fonctionner sans interruption.

Pour leur implication dans la relance de l'animation de la commune, je remercie sincèrement tous les membres du Comité des Fêtes, de l'atelier « Coup de Coudre à Doissat » et de l'association « Les Chevaliers de Geoffroy ».

Pour leur précieuse aide en cas de nécessité, je remercie également tous les habitants de nos hameaux.

Pour leur assiduité, leurs critiques constructives, leur implication sur des sujets parfois complexes et techniques, leur temps passé à fleurir, construire, réparer et fabriquer sans aide extérieure à moindre coût, je remercie tous les Adjointes et Conseillers Municipaux.

Enfin, pour l'assistance et les conseils à nos concitoyens, leur intervention et les travaux sur la commune, je remercie la CCVDFB et toutes ses équipes aux compétences multiples.

*Suite page 2*

# LA GAZETTE DE DOISSAT

**Juillet – Décembre**

**2022**

## SOMMAIRE

Edito	1
Actualité mairie	3
Hommage	4
Repas estival	5
Olympiade Rampeau	7
11 novembre	9
Fête de Noël	9
Voirie	15
Association Chasse	21
Comité des fêtes	22
CR conseils municipaux	26
Information utiles	38
Site de la mairie	42

Publication : Mairie de DOISSAT

Tirage : 25 exemplaires papier  
70 digitalisés

Réalisation : MB – BL

À notre modeste échelle communale et intercommunale, nous essayons de construire une version la plus fidèle possible à nos valeurs d'épanouissement humain, de transition énergétique, de meilleure protection de la nature, de solidarité. C'est le sens des projets et actions que nous avons menés tout au long de l'année 2022, et de poursuivre le développement maîtrisé

Souvent, nous adhérons pleinement aux choix de l'intercommunalité. Parfois, nous faisons entendre une voix singulière. Dans tous les cas, c'est le fruit de notre histoire et de nos convictions à l'appui de notre engagement intercommunal.

Pour cela nous sommes pleinement acteurs de la Communauté de Communes Vallée Dordogne Forêt Bessède (CCVDFB). Les adjoints, les Conseillers et moi-même participons du mieux que nous le pouvons à la définition des grandes politiques, mobilités, logement, développement économique territorial, transition énergétique, qui n'ont de sens qu'à l'échelle de notre territoire mais pas à celui trop restreint de la commune.

Tout cela, nous devons le faire dans un contexte où l'inflation, la hausse des coûts de construction et la flambée des prix de l'énergie ont commencé à contraindre nos marges de manœuvre budgétaires. Sur tous ces aspects, l'année 2023 ne s'annonce guère plus sereine. La très forte hausse des prix de l'énergie inquiète tous les élus locaux malgré la mise en place récente d'aides de l'État. La situation demande à chacune et à chacun de s'inscrire dans une trajectoire de sobriété, parfois inaccessible à certains. C'est pourtant avant tout beaucoup de bon sens : n'utiliser que l'énergie dont nous avons vraiment besoin au moment où nous en avons vraiment besoin.

Poursuivre notre attractivité et celui du territoire de CCVDFB, cela passe par un équilibre entre offre de services publics, de logements, implantation d'entreprises et construction ou optimisation d'équipements publics, tout en s'engageant plus en faveur de la transition écologique et énergétique impliquant de réfléchir aussi bien à nos modes constructifs qu'à l'occupation de l'espace.

Bien sûr, nous aurons encore des opérations d'aménagement mais il nous faudra faire preuve de sobriété dans la consommation foncière.

Des réflexions sont en cours pour occuper au mieux les espaces libérés. Des travaux de réhabilitation seront nécessaires mais, je peux déjà vous dire que le contexte énergétique et économique nous incite fortement à privilégier les réhabilitations et optimisations des surfaces existantes sur la construction de surfaces et bâtiments neufs (le prochain PLUI en sera la preuve). Évidemment, le maintien et l'augmentation de la population oblige à proposer sur le territoire des commerces et équipements publics de proximité en rapport.

Les prix très élevés de l'énergie, en particulier de l'électricité, nous poussent à développer la production et l'autoconsommation. Ainsi, il est dans nos projets prévu la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie et pourquoi pas un jour sur celui de l'église.

Enfin, bien sûr, nous espérons tous que la crise sanitaire est définitivement derrière nous et que toutes nos traditionnelles ou nouvelles fêtes et animations municipales, associatives, sportives et culturelles pourront avoir lieu tout au long de l'année 2023.

Permettez-moi de m'en tenir là !

et surtout, au nom de toute l'équipe municipale de vous souhaiter à toutes et à tous,

**Une très bonne santé et nos meilleurs vœux pour 2023 !**

ACTUALITÉ - MAIRIE

**Dans le cadre de l'amélioration de l'habitat et aussi des économies d'énergie, 2 tranches de travaux d'isolation du bâtiment de la mairie ont été adoptées par la municipalité.**

**La 1<sup>ère</sup> tranche des travaux concernait l'isolation des combles de la mairie par le procédé dit de "Flocage".**

**Ces travaux ont été effectués en matinée du 19 octobre 2022 par la société "Isol Technique".**



*Vue d'ensembles des travaux.*

*Le compresseur pulse la ouate de cellulose vers les combles du bâtiment.*



**La 2<sup>ème</sup> tranche des travaux est programmée courant de l'année 2023. Elle concerne les travaux d'isolation par le changement des portes et fenêtres de la mairie.**

\*\*\*\*\*

**D'autres améliorations eurent lieu cet été. Non pas de l'habitat mais du bien-être des citoyens. Vous les aurez reconnus puisqu'ils vous ont été proposés à la vente lors du repas estival.**

**Les gobelets estampillés aux armoiries de "Doyssac" et les 64 chaises "MALAGA" appréciées lors du dîner de Noël.**



*Gobelet multi-boissons réutilisable lors des prochaines animations communales.*

*La chaise MALAGA confortable par son assise.*



## ACTUALITÉ - HOMMAGE



Le 19 septembre 2022 le drapeau tricolore devant la mairie fut mis en berne.  
Hommage rendu de la commune le jour des funérailles de la reine Elisabeth II, reine du Royaume-Uni et des pays du Commonwealth sur lesquels, elle régna 70 ans 7 mois 2 jours.

**Quelques dates**

<b>21 avril 1926</b>	Naissance à Londres
<b>20 novembre 1947</b>	Mariage avec Philip Mountbatten (Abbaye de Westminster)
<b>8 février 1952</b>	Elisabeth II est proclamée Reine
<b>2 juin 1953</b>	Cérémonie du couronnement (Abbaye de Westminster)
<b>6 février 2022</b>	Jubilé de platine pour 70 ans de règne
<b>8 septembre 2022</b>	Décès à 96 ans au château de Balmoral (Ecosse)
<b>19 septembre 2022</b>	Funérailles nationales (Abbaye de Westminster)



REPAS ESTIVAL – JUILLET 2022

*Traditionnellement organisé le dernier week-end de juillet, le repas estival est un moment de rencontre entre les habitants du village et les estivants en vacances dans notre village.*



31 juillet 2022  
repas estival  
Doissat

*C'est en soirée du dimanche 31 juillet 2022 qu'a eu lieu ce moment de convivialité.*

*A en croire les retours, cette soirée fut une réussite. L'engouement des participants, soutenu par l'ambiance musicale du groupe "MUSIC-DUO" y a été pour beaucoup. Après 2 ans de semi-restrictions, l'envie de se retrouver chaleureusement était bien là.*



**MUSIC –DUO en chanson**



## REPAS ESTIVAL – JUILLET 2022



*Il faut reconnaître aussi que la volonté de réussite des bénévoles du comité des fêtes dans l'organisation de cette soirée était totale, tant dans la préparation du repas que dans le service.*



*Une partie de l'équipe avant le coup de feu. Avec, bien sûr, le gobelet officiel à la main. (Photo de droite)*



*Lors de cette soirée l'organisation de la tombola "Pesée du jambon" a eu du succès. Grâce à vous une cagnotte de 121 euros a pu être réunie au bénéfice du regroupement scolaire de Saint-Pompon.*

*Le lot, un beau jambon sec du pays d'un poids de 8kg135. Merci à la boucherie "Des gaffets".*

*Avec une estimation de 8kg150, le lot a été remporté par la famille de Saint Albin demeurant au château du MONDIOL.*





## OLYMPIADE RAMPEAU – AOÛT 2022

**14 août 2022. Première "Olympiade du rampeau" créée par les amis du foirail de Saint Laurent la Vallée. Une équipe de Doissat constituée de 6 joueurs a participé à ce tournoi. Une occasion pour les novices de s'initier à ce jeu dont les plus anciens maîtrisent les subtilités.**

**Le passage de 4 forts orages d'été n'a pas atteint la motivation des 124 inscrits à ce tournoi puisque ceux-ci reprenaient les phases de jeu avec enthousiasme, chacun déterminé à être le premier de leur poule.**

**L'impeccable organisation de cette journée avec repas compris dans l'inscription a permis à tous, "rampistes" comme supporteurs de passer un agréable dimanche dans une ambiance de fête.**



On notera que les parasols faisaient également office de parapluie lors des passages d'orages



Vue de la piste principale d'un jeu du rampeau.

4 pistes étaient mises en place sur le foirail.





## OLYMPIADE RAMPEAU – AOÛT 2022



*Démonstration d'une phase de jeu par Robert le vétéran de l'équipe Doissacoise*

- 1 – Présentation devant la piste
- 2 – Recherche de tactique
- 3 – Concentration et lancer
- 4 – Aïe ! ce n'est pas toujours gagnant



*Après la sélection en phase de poule, Gaëtan, seul rescapé de l'équipe doissacoise, accédait en élimination directe. Il termine le tournoi en se classant 4<sup>ème</sup>.*



*L'équipe de DOISSAT au complet emmené par Robert le vétéran.*



CEREMONIE DU 11 Novembre 2022

Malgré une belle matinée d'automne, peu nombreux étaient les participants à la cérémonie du 11 novembre 2022 qui s'est déroulée devant le monument aux morts du village.



Départ du cortège place de la mairie.



Montée vers la stèle



Dépôt de gerbe par la jeune génération

Lecture de messages



Cérémonial traditionnel avec le dépôt de gerbe par Mr le maire et une enfant du village. La lecture des différents messages d'autorités ponctués de sonneries militaires ont donné de la solennité à cet évènement. Un apéritif offert par la mairie clôtura cette matinée du souvenir.



La collecte au profit de l'association "Bleuets de France" a rapporté 63.90 euros de dons en cette matinée du 11 novembre.

Le soutien de l'association "Bleuets de France" est possible également sur le site internet de l' ONACVG.

<https://www.onac-vg.fr/dons/>



## NOËL 2022 - DÉCORATIONS



*La mise en place des décorations de Noël sur la place des fêtes et à la salle communale signifiait que Noël approchait. 2 sapins, dont un en intérieur, ont été décorés pour l'occasion.*



*Illuminations nocturnes de la mairie*



## NOËL 2022 – PÈRE NOËL



*Ouf! Cela n'a pas manqué.*

*Après le spectacle vidéo le PÈRE NOËL, celui que tous attendaient avec espoir d'un petit quelque chose est venu lors de l'après-midi "arbre de Noël" du village le 17 décembre 2022.*



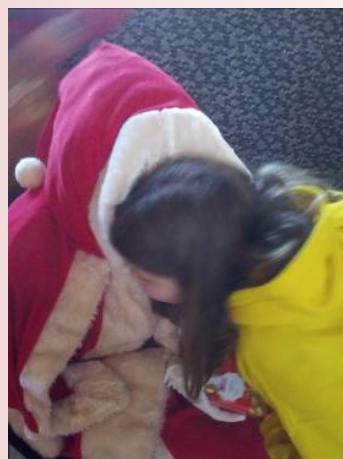
*Dès son arrivée et après les salutations dues à son rang, le PÈRE NOËL a déposé le contenu de sa hotte et procédé à la distribution des cadeaux.*



*Merci au PÈRE NOËL, qui, une fois n'est pas coutume, a bien voulu se faire photographe de près*

## NOËL 2022 – PÈRE NOËL

*C'est par les plus jeunes que le PÈRE NOËL a commencé sa remise des présents à chacun.*



*Quel que soit l'âge, se trouver en présence de cet illustre personnage provoque différents sentiments, incrédulいたé pour les plus jeunes et émotion pour les moins jeunes. C'est la magie du PÈRE NOËL*





## NOËL 2022 - GOÛTER

La distribution achevée et la remise de ses émotions passées pour certains, le goûter organisé était l'occasion de faire part entre nous de ses ressentis après cet évènement et bien entendu de déballer les cadeaux pour les plus petits.

Petits gâteaux, bonbons, thé, café et chocolat étaient offerts à chacun selon son envie.



Durant cette période de NOËL, le comité des fêtes avait organisé un concours de dessin ouvert aux enfants et ados de 1 à 14 ans. Une belle mallette à peinture était en jeu.

Peut-être plus créatives, seules les filles ont présenté les 4 dessins proposés au jury.



Le goûter a été l'occasion de remettre son prix à la créatrice du plus beau dessin. Avec un total de 7 points, c'est le "Cerf de Noël" qui a emporté la mise.



Bravo à SILKE pour son dessin "Cerf de Noël"

Heureuse gagnante de la mallette à peinture

## NOËL 2022 – DÎNER DE NOËL

Au soir de cette journée marquant les fêtes de fin d'année, la municipalité avait invité les résidents de la commune au "Dîner de Noël". Plus de soixante habitants se sont rencontrés lors de l'apéritif et du repas offerts par la commune. Soirée festive qui s'est clôturée par la distribution de chocolats à chacun.





**Comme annoncé lors du conseil municipal du 24 juillet 2021, deux panneaux d'agglomération offerts par le conseil départemental ont été ajoutés aux entrées du bourg. Ces deux panneaux mentionnent "DOISSAC" appellation occitane de la commune.**



Entrée du bourg par la "Route des noyers"



Entrée du bourg par la "Route du plateau"



Dénomination occitane des communes du canton de Belvès

Toutes les appellations en occitan pour le département de la Dordogne sont accessibles sur le site

<https://communes-oc.dordogne.fr/index.htm>

***Au cours de l'année 2020 le recensement de l'état de la voirie communale faisait apparaître de fortes dégradations sur certains chemins menant en différents hameaux. Un appel d'offre fut lancé auprès des sociétés locales de travaux publics.***

***Pour les travaux dont le coût est imputé au budget de la commune le conseil municipal du 9 septembre 2022 validait le devis mieux disant de la société "CYPRIOTE".***

***Ces travaux de réfections effectués durant septembre 2022 concernant les voies les plus dégradées sont:***

- *Impasse de la «Bacaresse Haute »*

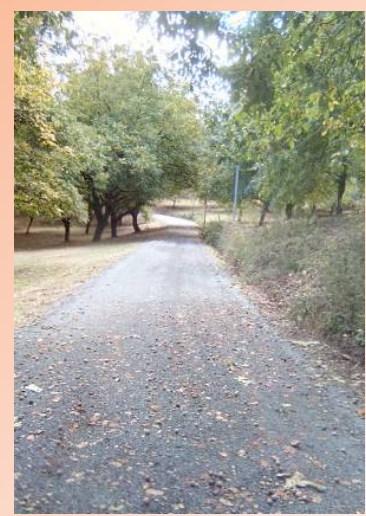


- *Impasse de la « Bacaresse Basse »*





- Route du "Pigeonnier" (de Dieudet à l'intersection Empié/ Combenègre)

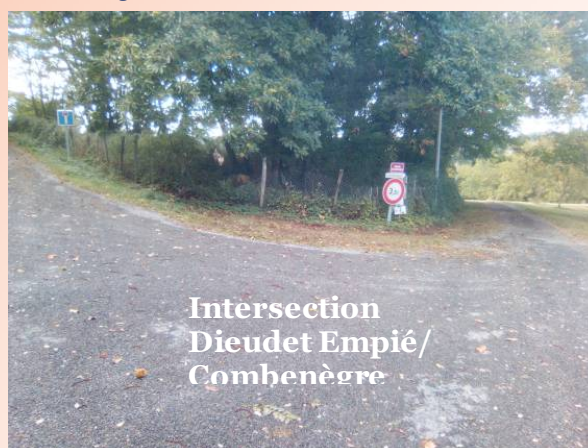


*Au travers de la noyeraie, la vétusté des buses en ciment nécessitait des travaux de remplacement pour le bon écoulement des eaux de pluie.*

**Le 2<sup>ème</sup> tronçon de la route du "Pigeonnier" en direction de "Empié" et de l'impasse de "Combenègre" sera inscrit au budget 2023.**

*Direction  
Empié*

*Direction  
Combenègre*



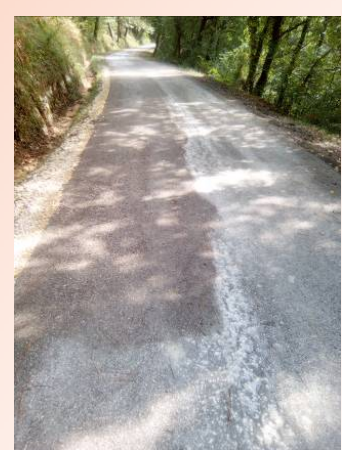
**Intersection  
Dieudet Empié/  
Combenègre**

**La portion de la "Route de la Croix" (Dieudet-Magot/Station de pompage RD52) a également été refaite courant septembre 2022. Le coût de ces travaux était imputé au budget de l'intercommunalité CCVDFB.**

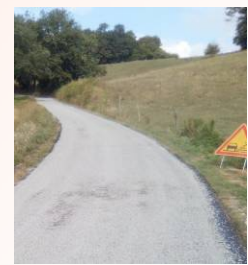
**- Route de la Croix (Dieudet-Magot/RD52)**



*A noter les fortes détériorations sur toute la portion. L'idéal aurait été la réfection totale de la route*



*Décaissement sur 20 à 40 cm. Empierrage/Compactage du calcaire. De gros engins nécessaires*



*1<sup>ère</sup> étape Nivellement/aplanissement/stabilisation des accotements puis dépôt de la grave-émulsion.  
2<sup>ème</sup> étape (ici en photos) Couche de liant/Bi-couche gravillonnaire/Compactage et finition gravillon fin*



**Sous la direction du Conseil Départemental d'autres travaux de rénovations avaient lieu au même moment en limite des communes Orliac/Doissat sur la "Route des Vergnes" (RD54).**

**Du fait de l'importance du chantier une circulation alternée et une limitation de tonnage furent mises en place sur cet axe durant la période des travaux.**

**En effet la vétusté du pont de soutènement au niveau de la rivière "La Beuze" nécessitait une réfection totale. Celle-ci eut lieu de septembre à fin novembre 2022.**



*Avant : Pont de soutènement dont la vétusté est visible avant les travaux.*



*Mise à bas de l'ancienne architecture. Le pont en lui-même est gardé intact.*

*(fin août/début septembre)*



*Assise en béton et reconstruction avec les pierres récupérées. Montage d'un gabarit en bois pour garder la forme de l'ancienne structure.*

*Hauteur côté pré ± 2m  
Hauteur côté route ± 1m  
Longueur ± 60m*



ACTUALITÉ - VOIRIE



*Pierres de taille moyenne jointées pour la finition haute.*

*Le sommet du parapet est terminé en arrondi.  
(Fin octobre/début novembre)*



*Structure bâtie et jointement des pierres terminés.*

*Création d'une voie "piéton" délimitée par les bordures.*

*(mi-novembre)*



*"La Beuze" peut s'écouler tranquillement*



*On remarquera sur la longueur de l'ouvrage la présence de barbacanes qui faciliteront l'évacuation des eaux et feuilles des noyers voisins.*

*Beau travail de rénovation effectué. Fin des travaux, en route pour 50 ans.*

*(fin novembre)*



## CHASSÉ – CROISÉ



Chasseurs et non chasseurs étaient conviés vendredi 21/10/2022 à 18h00 à la salle de la mairie de DOISSAT. Une séance d'informations de style "question/réponse" sur les pratiques, les droits, obligations et sécurité de chacun y a été dispensée à l'initiative du président de la société de chasse DOISSAT/ST LAURENT LA VALLEE et du Maire de la commune de DOISSAT.

Une saison de chasse se déroule de Juin à Mars de l'année suivante. L'intérêt de tous est de vivre ensemble et en harmonie sur le territoire de la commune lors de cette pratique.

Forte de 25 chasseurs (15 pour DOISSAT, 10 pour ST LAURENT), la chasse dite en "Battue" ou en "Approche" se pratique sur un territoire commun d'une superficie avoisinant les 3000 Ha.

Le quota de gibier (colliers) autorisé pour l'année 2022 est de 89 sangliers, 35 chevreuils, 0 cervidé.

La répartition du quota de gibier et la délivrance de ces colliers sont du ressort de la fédération des chasseurs de la DORDOGNE.

La chasse se pratique au fusil ou à la carabine. Les munitions sont cartouches ou balles.

La chevrotine est interdite. Par mesure de sécurité les chasseurs se signalent par le port obligatoire d'un gilet orange.

Le droit de chasse est soumis à permis. Le chasseur doit être adhérent à la société de chasse.

L'âge d'obtention du permis est de 16 ans minimum. Une chasse accompagnée est possible dès l'âge de 15 ans avec non autorisation du port d'arme pour le néophyte.

C'est la possession du permis et d'un collier délivrée qui autorise le tir sur un animal.

Cette **autorisation est valable** aussi bien pour le **chasseur** que le **propriétaire** du terrain situé sur le domaine de chasse.

Le domaine de chasse de 3000Ha est composé de terrains privés. Un bail de 3 ans est nécessaire pour le droit de chasse/passage sur une propriété. Il est signé par les deux parties (propriétaire et société de chasse). Ce bail est renouvelé par tacite reconduction.

Un propriétaire peut **refuser** ou **supprimer** ce droit et vouloir **mettre fin au bail**. Le président de la société de chasse en est alors informé par lettre recommandée avant le mois de décembre de l'année en cours.

Ce droit de chasse/passage permet le dédommagement à un propriétaire dans le cas de ravage des cultures agricoles sur ses terres.

Il est à noter que ce bail autorise également, à titre gracieux, chez le propriétaire, d'un droit de piégeage des nuisibles (renard, blaireau ...) par les 3 piégeurs agréés de la commune.

## ACTUALITÉ - CHASSE

En cas de non droit de chasse/passage, les détériorations importantes des cultures agricoles par le gibier, peuvent être imputées à un propriétaire, son terrain étant considéré comme réserve animale.

La deuxième partie de séance fut plus axée sur la sécurité lors de la pratique de la chasse.  
Mr ALBIE Michaël nous a présenté sa nouvelle application participative "**CHASSÉ & CROISÉ**".

L'idée est d'empêcher les accidents de chasse en se géolocalisant sur son téléphone  
Ouverte aux chasseurs, marcheurs, randonneurs, cavaliers et cyclistes, ceux-ci s'identifient sur l'application et se voient ainsi géolocalisés, proches ou dans la zone de chasse. Cette zone d'un rayon de 800 mètres est signalée sur une carte "Géoportail" ce qui permet le cas échéant de l'éviter pour plus de sécurité. Gérée par le directeur de la chasse, cette zone est mobile, elle se déplace en temps réel en fonction du gibier.

Cette application est téléchargeable gratuitement sur "GooglePlay" ou "AppleStore".



# CHASSÉ & CROISÉ

**POUR VOTRE SÉCURITÉ**  
scannez le QR CODE



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA DORDOGNE

# CHASSER LE GRAND GIBIER en toute sécurité




### 1 AVANT LA BATTUE



- Aucune arme lors du rond le matin
- Ecouter les consignes de sécurité, de prélèvement et déroulement de la battue
- S'assurer d'avoir le gilet fluorescent orange

### 3 À L'ARRIVÉE AU POSTE



- Respecter l'emplacement du poste attribué
- Signaler sa présence à ses voisins
- Visualiser l'angle de tir sécurisé (30° par rapport aux voisins et son environnement)
- Pour monter ou descendre d'un mirador, l'arme doit être déchargée
- Se poster en dehors des voies de circulation ainsi que de leurs emprises

### 5 LE TIR



- Identifier le gibier avant le tir
- Respecter les angles de 30° défini
- Tirer toujours debout
- Avoir un tir fichant à distance raisonnable
- Signaler la mort de l'animal immédiatement

### 2 DÉPLACEMENT

**EN VOITURE :**

- Arme déchargée et placée sous étui ou sous housse
- Respecter les parkings de chasse
- Privilégier le covoiturage
- Respecter le code de la route
- Respecter les autres usagers de la nature, les lieux de passage (habitation, hameau...) et les chemins
- Ne pas gêner la circulation



### 4 PENDANT LA BATTUE



- Ne pas bouger de son poste
- N'approvisionner son arme qu'au signal de début de battue
- Tenir son arme chargée à deux mains et le canon vers le ciel

### 6 FIN DE BATTUE



- Décharger et désapprovisionner son arme au signal de fin de battue
- S'assurer que ses voisins ont également entendu le signal de fin de battue
- Vérifier ses tirs dans tous les cas
- Matérialiser les indices de blessures
- Appeler un conducteur agréé de recherche au sang si nécessaire

### CHARGEMENT / DECHARGEMENT DE L'ARME

- Orienter son arme vers une zone sécurisée

- Poser le doigt sur la queue de détente et le pointer lors des manipulations

- Vérifier l'intégrité des cartons avant l'approvisionnement de l'arme

- Fermeture et ouverture de l'arme canon au sol

- Pour les armes à bascule, la fermeture ou l'ouverture s'effectue par mouvement de la crosse







### COMPORTEMENT AVEC LES AUTRES USAGERS DE LA NATURE

- Décharger son arme lorsque vous rencontrez d'autres usagers
- Rester aimable et courtois
- Signaler ou renseigner sur le déroulement de la battue








*En ce début d'année, permettez-moi de vous présenter au nom de toute l'équipe du comité des fêtes de DOISSAT des vœux les plus sincères pour cette nouvelle année 2023.*

*Pour le comité des fêtes, 2022 a été une année de reprise après 2 ans de restrictions en tous genres. Nous avons organisé les 2 grands événements importants pour notre commune avec le repas estival du 31 juillet qui fut une réussite. Merci pour vos témoignages de remerciements.*

*Le deuxième grand événement a été les fêtes de fin d'année en partenariat avec la mairie. L'après-midi "Arbre de Noël", même si peu nombreux étaient les enfants et aînés pour la venue du Père Noël, a été un moment bien chaleureux. Quant au dîner de Noël il a eu plus de succès avec une soixantaine d'invités qui ont échangé dans une ambiance cordiale.*

*Nous pensons reconduire ces fêtes en 2023 avec l'intention d'organiser d'autres animations tout au long des saisons. Bien entendu cela se fera selon les moyens du comité, que ce soit financiers ou bénévoles. Petit message au passage : toutes les personnes de bonne volonté sont les bienvenues au sein du comité des fêtes.*

*Je profite de ces vœux pour remercier sincèrement, mais avec un grand merci, toute l'équipe actuelle du comité sans qui rien n'aurait été possible.*

*On peut esquisser un agenda pour l'année :*

- *Un vide-grenier en début de printemps, période de Pâques*
- *Une fête du 14 juillet*
- *La fête du village avec le repas estival*
- *Le souhait d'une fête de la noix*
- *Les fêtes de Noël et de fin d'année*

*Voilà des jalons pour 2023 qui se profilent devant nous. Tâchons de traverser l'année avec enthousiasme, bonne humeur et volonté.*

*Je vous renouvelle tous mes vœux de bonheur et réussite. A bientôt lors de nos activités.  
Amicalement*

*Michaël Boulard  
Président du comité des fêtes*



## LE COIN DES ASSOCIATIONS



Notre atelier "Travaux d'aiguilles" se tient toujours le jeudi de 14h30 à 18h00 dans la salle de la mairie de DOISSAT.

Le groupe s'est légèrement étoffé avec l'arrivée de nouveaux membres.

Il reste ouvert à toutes les personnes qui souhaitent nous rejoindre pour partager des moments de convivialités autour d'une tasse de thé et d'échanges de techniques diverses et variées.



Coup de Coudre à Doissat !!!  
\* Ateliers « Travaux d'Aiguilles »

Le Comité des Fêtes de Doissat vous propose des ateliers « Travaux d'aiguilles » dont le thème sera consacré au **Patchwork appliqué**.

Ils se dérouleront dans la salle communale des fêtes de la Mairie de Doissat (Le Bourg)

**le jeudi de 14 à 18 heures (La première séance aura lieu le jeudi 24 septembre et sera consacrée aux informations, inscriptions et préparation du matériel)**

Pour des raisons de sécurité, le nombre de participantes sera limité à 10 personnes avec toutes les mesures de précaution nécessaires (masque, gel, distanciation, etc.)

Inscriptions auprès de **Claudine Pisko - Courriel: [pisko.claudine@orange.fr](mailto:pisko.claudine@orange.fr) / Tel. 07 85 95 71 41**

N'hésitez pas à partager et diffuser ces informations autour de vous.

À très bientôt avec votre dé à coudre.

Atelier proposé par l'APARD - Comité des Fêtes de Doissat

## CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE DE DOISSAT 24170  
CONSEIL MUNICIPAL  
Compte Rendu de la Séance du 29 Juin 2022**

Ouverture de la séance à 18h10 par M. Bruno LALLIER, Maire

Présents : Michel DUMAS, Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Francis RINGENBACH, Robert DAURIAT, Claudine PISKO, Michael BOULARD, Frédéric LASSIGNARDIE, Stéphane LACOSTE, Lionel BOISSY (19h00).

Absent : Alain WINGDICH

M. Stéphane LACOSTE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOURApprobation du Compte rendu du Conseil Municipal du 07 Mai 2022

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Délibérations

Délibération concernant l'acceptation d'un remboursement d'EDF pour un trop perçu d'un montant de 386.26€.

Vote à l'unanimité Pour (9 voix)

Délibération concernant l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable – référentiel M57

Notre secrétaire de mairie travaillant en temps partagé dans une autre mairie l'ayant également adopté, elle suit actuellement une formation sur l'instruction budgétaire et comptable M57. Cette nouvelle instruction détaillée, claire et compréhensible (assez proche du secteur privé) n'est pas encore obligatoire (le sera en 2024) pour les petites communes mais le maire estime que cette adoption anticipée permettra d'uniformiser immédiatement le travail de la secrétaire et de rendre vraiment plus limpide la comptabilité et le budget communal.

Par ailleurs, le comptable public nous a donné en date du 23 juin 2022 un avis favorable à notre demande d'adoption du référentiel M57.

Vote à l'unanimité (9 voix) pour une adoption en version complète au 01/01/2023

Délibération sur la réforme des règles de la publicité des actes

A partir du 01/07/2022, la publicité de tous les actes doit être réalisée par actes numériques sur un site Internet très sécurisé. Néanmoins, une dérogation permet aux communes de moins de 3500 habitants de choisir jusqu'à la fin de la mandature actuelle selon ces 3 possibilités :

Par affichage	9 voix Pour
Par publication papier	0 voix Pour
Par publication électronique	0 voix Pour



Arrêté portant transfert du pouvoir de police spéciale de lutte contre les dépôts sauvages des déchets au Président du SMD3

Le maire explique qu'il envisage de faire un arrêté ayant pour but le transfert de son pouvoir de police au SMD3 dans le cadre uniquement des dépôts sauvages (un sac déposé hors d'un container est un dépôt sauvage quel qu'en soit la raison).

Du personnel du SMD3 en cours de formation sera chargé de faire respecter toutes les règles d'usage des ordures ménagères et de verbaliser le cas échéant.

Le maire est parfaitement conscient qu'une très grande majorité respecte les règles mais les adjoints et lui ne peuvent passer leur temps à remettre (pratiquement quotidiennement) dans les containers les sacs de quelques personnes qui ne veulent toujours pas comprendre !

Après échanges, Mr le Maire demande aux Conseillers un avis consultatif (8 Pour et 2 Abstentions).

Devis Chaises de la Salle Communale

Les chaises en bois de la salle communale se sont fortement dégradées après de nombreuses années d'utilisation et la sécurité des utilisateurs n'est plus assurée.

Après comparaison de différents modèles lors de réunions dans d'autres salles communales et en avoir testé en mairie un exemplaire, la société ALEC propose un devis d'un montant de 2.715,24 euros HT pour la fourniture de 64 Chaises « Malaga » confortables et solides ainsi que son chariot de rangement.

Devis n° DE0001248 d'un montant de 2.715,24 € HT  
Ce devis a été accepté à l'unanimité

Devis Panneaux signalisation

Un devis de panneaux de signalisation a été demandé à la société ALEC, afin de pouvoir signaler tout danger temporaire et pour le remplacement des chevrons (virage serré) usés en bas de la route des noyers.

Devis n° DE00012254 d'un montant 505,40 € HT  
Ce devis a été accepté à l'unanimité

Réunion P.L.U.I. (Bruno Lallier - Jean-Marie Gilet – Lionel Boissy)

Une 1<sup>ère</sup> proposition de zonage nous a été soumise en réunion restreinte le 24 juin 2022. Comme déjà énoncé lors de précédentes réunions d'élaboration du P.L.U.I., nous avons à nouveau fortement insisté sur les spécificités de notre commune avec ses 33 lieux-dits, l'aberration de vouloir implanter les quelques habitations neuves (4 au plus pour les 10 prochaines années) autorisées uniquement en centre Bourg.

Nous avons réclamé de répartir ces permis de construire neufs dans les plus gros lieux-dits mais nous savons déjà que Dieudet et Babiote sont des zones classées agricoles protégées où il sera impossible de construire une habitation neuve à l'exception des seuls agriculteurs exclusivement dans l'élevage qui peuvent encore faire une demande avec des contraintes et des critères d'implantation très sévères et le passage en commission agricole de validation.

Au-delà, il faut travailler sur l'existant ; changement de destination en habitation des granges ou des hangars, extensions sur les habitations, vente et rénovation des habitations vacantes. Une prochaine réunion (mi-août) sera consacrée aux projets d'implantations commerciales à intégrer dans le PLUI.

Réunion CCVDFB Voirie (Bruno Lallier - Jean-Marie Gilet – Stéphane Lacoste)

Les élus ont rencontré Mme Maï-Ty Degorre, la nouvelle responsable des services techniques de la CCVDFB à la mairie.

Les attentes de la commune lui ont été évoquées et une visite sur le terrain lui a permis de faire un état des lieux des travaux à réaliser en priorité.

Des saignées aux bords des routes devraient être faites au cours de l'automne 2022. Les fossés seront faits au printemps 2023.

Une équipe « bâtiment » de la CCVDFB pourra réaliser cet hiver des travaux sur le petit patrimoine communal.

Devant l'augmentation importante du prix des matériaux (25 à 35% pour le goudron et le point à temps) le contrat signé par la CCVDFB est en cours de renégociation. Le budget n'étant pas extensible, il faudra probablement soit diminuer la quantité de travaux, soit les reporter dans le temps.

Commissions Ambroisie (Michael Boulard)

Une nouvelle variété d'Ambroisie a été signalé dans les départements voisins, l'Ambroisie Trifide. Vous pouvez trouver toutes les informations dans un article de la dernière Gazette.

Commission SIAEP (Michael Boulard, Robert Dauriat)

Le rendement du réseau d'eau est en baisse et le niveau de fuite est en augmentation. Des changements de ventouses (évacuation de l'excès d'air dans les canalisations) vétustes devraient être réalisés prochainement.

Le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable en attente de visa du contrôle de légalité sera prochainement diffusé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.



CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE DE DOISSAT 24170**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Compte Rendu de la Séance du 09 Septembre 2022**

Ouverture de la séance à 18h00 par M. Bruno LALLIER, Maire

Présents : Michel DUMAS, Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Robert DAURIAT, Claudine PISKO, Michael BOULARD, Stéphane LACOSTE, Lionel BOISSY, Alain WINGDICH.

Absent avec Procuration : Francis RINGENBACH a donné procuration à Robert DAURIAT

Absent excusé : Frédéric LASSIGNARDIE

M. Stéphane LACOSTE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Mr le Maire demande l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour.

- Sortie d'actifs
- Transfert taxe d'aménagement

Le Conseil accepte ce rajout à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 Juin 2022

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

1- Délibérations

Délibération concernant la création de l'impasse du Perdigal.

Cette impasse située sur notre commune partant de la RD54/route du Lot aboutit au lieu-dit Perdigal qui est, lui, situé sur la commune de Saint-Pompon. Lors de l'adressage, comme il n'y avait aucune habitation sur Doissat, nous avons laissé à Saint-Pompon le choix du nom final de cette voie. Saint-Pompon ayant récemment choisi ce nom « Impasse du Perdigal », nous devons délibérer sur ce nom pour qu'il puisse être ajouté et intégré dans l'adressage.

Vote à l'unanimité (10 voix)

Délibération concernant la modification des statuts du SDE24

Les principales modifications sont :

- La transformation en syndicat mixte fermé
- L'écriture des compétences en matière de transition énergétique
- La possibilité de pouvoir intervenir en tant que maître d'ouvrage délégué pour la rénovation énergétique des bâtiments publics
- L'ajustement du nombre de délégués du collège de Périgueux conformément à l'article L51112-7 du CGT.

Vote à l'unanimité (10 voix)

Délibération sur la sortie de l'actif des biens mis à la réforme

Pour préparer la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 qui sera applicable à compter du 01 janvier 2023, M. le Maire présente un tableau comportant quatre actifs mobiliers qui ne sont plus présents dans les biens de la commune et qui peuvent donc être sortis du recensement des actifs communaux.

Vote à l'unanimité (10 voix)

#### Délibération concernant le rapport du SIAEP Sud Périgord

Michael BOULARD commente le rapport annuel 2021 du SIAEP Sud Périgord :

- Comptes
- Travaux réalisés
- Travaux prévus
- Qualité de l'eau potable
- Fuites sur le réseau vieillissant

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du SIAEP qui sera diffusé sur Panneau Pocket, le site Internet mais aussi consultable en mairie.

Vote à l'unanimité (10 voix)

#### Délibération concernant l'adhésion aux services des archives du CDG24

M. le Maire présente la prestation d'archivage de tous les documents et dossiers de la mairie qui sera réalisée par des archivistes professionnels du CDG24 pour un montant de 3.960€. L'ensemble des documents (représentant environ 14 mètres linéaires) seront triés, classés, répertoriés, numérotés. Les doublons et documents n'ayant aucun intérêt légal seront détruits. Cette prestation de 11 jours pourra être planifiée au cours du deuxième semestre 2023.

Les membres du Conseil souhaitent avoir un droit de contrôle des documents avant leur élimination définitive.

Vote à l'unanimité (10 voix)

#### Transfert de la taxe d'aménagement

Jusqu'à ce jour, la commune de Doissat n'a jamais instauré de taxe d'aménagement qui est normalement perçue sur les nouvelles constructions ou extensions avec permis de construire ainsi que les déclarations préalables.

Aujourd'hui, seul le département a, lui, instauré une taxe d'aménagement de 1%.

Les textes lui en donnant désormais la possibilité, la CCVDFB souhaite mettre en place une taxe d'aménagement de 2% dont 1% serait reversé aux communes.

Le revenu de cette taxe d'aménagement permettrait à la CCVDFB d'amortir partiellement le coût de la création d'un bureau instructeur (locaux + 2 personnes plein temps) en charge des permis de construire et des déclarations préalables et qui devra être mis en place lorsque le PLUI en cours d'élaboration sera achevé et opérationnel.



Le Conseil reporte son vote sur le transfert de cette taxe d'aménagement à la CCVDFB par manque d'informations, souhaitant des calculs concrets mais aussi les clés de répartition des coûts du bureau instructeur aux communes.

## 2- SMD3

M. le Maire fait lecture du courrier recommandé qu'il a envoyé au Président du SMD3.

Ce courrier fait état de tous les désagréments constatés sur notre commune depuis la mise en place des containers de collecte des ordures ménagères et demande au SMD3 le déplacement sans frais du point d'apport volontaire du pont de l'Estang vers un autre lieu à l'intérieur de la commune ce qui permettrait de retrouver une situation similaire à celui situé chemin de la Garenne où tout se passe correctement.

Extraits : « Du fait de son implantation sur une RD assez passante qui relie le sud du département et le Lot vers Belvès et la vallée de la Dordogne, ce point de collecte au Pont de l'Estang cause énormément de désagréments à la commune, aux scolaires et aux proches habitations.

Nous y constatons quotidiennement de nombreux dépôts sauvages, sacs à terre éventrés, jetés sur et entre les containers.

Durant plusieurs mois, les élus ont fait régulièrement le plus gros du nettoyage mais depuis quelques temps ce n'est plus possible, la quantité des dépôts sauvages ayant très fortement augmentée. Il est même souvent impossible d'atteindre l'ouverture des containers tellement il y a d'ordures au sol !

Lors d'une réunion des communes de la CCVDFB fin mai, votre directrice générale nous avait pourtant assurés que des passages supplémentaires (dont le dimanche) seraient effectués cet été pour nettoyer les dépôts sauvages alors que nous trouvions très dommageable de ne pas laisser les containers en accès libre comme l'an passé. Cette affirmation n'a malheureusement jamais été concrétisée.

À ce point d'entrée principale, l'image de la commune (et celle du SMD3) est gravement atteinte, l'abri des élèves pour le ramassage scolaire situé à peine à deux mètres peut être qualifié d'insalubre (des ordures sont même jetées dedans et derrière celui-ci) et enfin les proches habitations vivent vraiment un enfer. En annexe, vous trouverez quelques photos réalisées à différentes dates à Pont de l'Estang montrant la réalité sur le terrain (à gauche l'abri scolaire).

Ce PAV sur la RD étant accessible à de très nombreuses personnes de passage (touristes, camping-cars), des habitants de communes voisines ou des artisans qui ne veulent ou ne peuvent pas respecter les consignes du SMD3, la seule solution serait de le déplacer à l'intérieur vers le milieu/nord de la commune.

Je vous demande donc aujourd'hui de bien vouloir accepter de déplacer gracieusement le point d'apport volontaire de Pont l'Estang vers un autre lieu situé à l'intérieur de la commune, les élus se chargeant de trouver l'endroit le plus adapté en concertation avec votre service technique. »

### 3- PLUI

D'ici mi-octobre, un recensement des bâtiments agricoles mutables en habitation va être réalisé par des membres du Conseil Municipal. Il s'agit de répertorier les granges et hangars pouvant changer d'ici 10 ans de destination pour être transformés en habitation. Il faudra remplir avec les propriétaires un questionnaire qui permettra de rendre éligibles (ou pas) ces bâtiments pour qu'ils soient inscrits dans le PLUI, facilitant ainsi leur mutation.

### 4- Voirie

Jean-Marie GILET présente les trois devis reçus de la société CYPRIOTE pour la réfection des routes :

- Route du Pigeonnier (1er tronçon Dieudet - Combenègre) 24.070,98 HT
- Impasse Bacarresse Basse 1.561,92 HT
- Impasse Bacarresse Haute 5.342,08 HT

Le conseil valide les trois devis.

La CCVDFB a refait une partie de la route (intercommunale) de la Croix (Bas de Dieudet - aux pompes/RD52).

Le 2nd tronçon de la route du Pigeonnier (Combenègre – Empié) sera inscrit au budget 2023.

### 5- Comité des Fêtes

Le Maire remercie chaleureusement le Président ainsi que tous les membres du Comité des Fêtes qui, après deux années d'interruption, ont organisé le 31 juillet 2022 un repas estival avec près de 80 personnes. Ce fut une réussite tant pour le repas que pour le choix de l'animation, et de nombreux messages de participants félicitant les organisateurs ont été reçus.

D'autres projets sont à l'étude pour cet automne/hiver et la mairie va travailler avec le Comité des fêtes pour la fête de Noël.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h06.





CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE DE DOISSAT 24170  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Compte Rendu de la Séance du 04 Novembre 2022**

Ouverture de la séance à 18h10 par M. Bruno LALLIER, Maire

Présents : Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Robert DAURIAT, Michael BOULARD, Stéphane LACOSTE, Lionel BOISSY, Francis RINGENBACH, Frédéric LASSIGNARDIE, Alain WINGDICH.

Absent avec Procuration : Michel DUMAS a donné procuration à Lionel BOISSY Claudine PISKO a donné procuration à Stéphane LACOSTE

M. Stéphane LACOSTE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 09 Septembre 2022

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

Délibération concernant la déclaration d'intérêt général (DIG) de gestion du bassin versant de la Lémance

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, formule un avis favorable à ce dossier Vote à l'unanimité (11 voix)

Délibération réactualisant la longueur de voirie communale

M. le Maire expose que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. La longueur de voirie prise en compte jusqu'à 2021 pour la dotation globale de fonctionnement (DGF) était de 22.259 mètres.

M. le Maire présente un tableau reprenant la liste et la longueur de toutes les voies communales publiques. Ce tableau comporte une colonne reprenant un récent métrage établi par les services techniques de la CCVDFB et une autre colonne avec les longueurs extraites de notre adressage réalisé en 2019 via le logiciel (Perigeo de l'ATD).

Le total de chacune des deux colonnes étant sensiblement identique, la longueur la plus courte est choisie soit 32.944 mètres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents déclaratifs pour l'actualisation de la longueur de la voirie communale publique à 32.944 mètres (trente deux mille neuf cent quarante quatre mètres)

Vote à l'unanimité (11 voix)

Correspondant « Incendie et Secours »

Le rôle du correspondant Incendie et Secours est de :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune.
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive.

- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Michaël BOULARD se propose pour être le correspondant Incendie Secours de la commune. M. le Maire prendra un arrêté pour officialiser cette fonction.

### Divers

- Le rassemblement pour la cérémonie du 11 Novembre 2022 aura lieu à 11h15 devant la Mairie.
- M. le Maire soumet aux votes des conseillers les 3 entrées, 3 plats et 3 desserts proposés par le restaurateur Fabrice le Chef de DAGLAN pour le repas communal qui aura lieu le samedi 17 décembre 2022.
- L'isolation des combles des logements communaux a eu lieu le 19 octobre 2022. La commune attend des devis pour le remplacement des fenêtres de ces logements.
- Le SMD3 a répondu positivement à la demande de la commune pour le déplacement du point d'apport volontaire (PAV) du Pont de Lestang. Une réflexion est menée pour trouver un nouvel emplacement judicieux.
- Taxe d'aménagement Intercommunale : Cette taxe de 2% avait été repoussée lors de notre dernier conseil municipal, mais elle a finalement été votée à la majorité de la population par d'autres communes de la CCVDFB. Elle sera donc mise en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les nouvelles demandes de permis de construire (PC) et demandes préalables (DP).
- Réunion publique sur la chasse du 21 octobre 2022. Cette réunion a permis d'aborder les sujets suivants : la sécurité, l'organisation des battues. M. Michael Albié est venu présenter l'application pour smartphone Chassé-Croisé dont il est l'initiateur. Cette application permet de signaler les battues en temps réel, et permet aussi aux autres usagers de la forêt de se signaler. La société de chasse de Doissat utilise désormais cette application.
- La commission petit patrimoine doit se réunir afin de faire un état des lieux des ouvrages et des travaux à prévoir en 2023.
- L'étude d'une cloison amovible permettant de partager la salle communale est en cours.

### Voirie

Jean-Marie GILET présente les travaux de voirie réalisés.

La CCVDFB a refait une partie de la route (intercommunale) de la Croix (Bas de Dieudet - aux pompes/RD52). La reprise des accotements est en cours.

Routes goudronnées 2022 :

- 1<sup>ère</sup> partie de la route de la Croix jusqu'à l'impasse de Combenègre (la 2<sup>ème</sup> partie jusqu'au LD Empié étant programmée sur le budget 2023)
- La Bacaresse Haute
- La Bacaresse Basse

Le rebouchage des nids de poules des « chemins blancs » réalisé par la CCVDFB est en cours. Par ailleurs, la CCVDFB remplace immédiatement le prestataire privé en liquidation judiciaire pour le fauchage des bords de routes de la commune.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50

CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE DE DOISSAT 24170****CONSEIL MUNICIPAL  
Compte Rendu de la Séance du 01 Décembre 2022**

Ouverture de la séance à 18h04 par M. Bruno LALLIER, Maire

Présents : Jean-Marie GILET, Bruno LALLIER, Robert DAURIAT, Michael BOULARD, Stéphane LACOSTE, Lionel BOISSY, Claudine PISKO, Frédéric LASSIGNARDIE, Michel DUMAS, Alain WINGDICH.

Absent avec Procuration : Francis RINGENBACH a donné procuration à Robert DAURIAT

M. Stéphane LACOSTE est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOURApprobation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 Novembre 2022

Le compte rendu du dernier Conseil est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire demande l'approbation du conseil afin de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Cette délibération concerne l'adhésion de la commune d'URVAL au SIVOM. Le conseil est d'accord pour rajouter cette délibération.

\*\*\*\*\*

1- DélibérationsDélibération pour l'adhésion de la commune d'URVAL aux services du SIVOM

La commune d'Urval a souhaité adhérer au syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM), afin de continuer à bénéficier du service de transports scolaires. Pour ces raisons le Président demande que le conseil municipal des communes membres au SIVOM de Belvès émettent un avis sur cette adhésion.

Approbation du conseil à l'unanimité

Délibération concernant la participation complémentaire santé et prévoyance pour la secrétaire de mairie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte de participer à hauteur de 10€/mois au contrat de santé et de 15€/mois au contrat de prévoyance de la secrétaire de mairie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Vote Pour 10 voix, abstention 1 voix (M. Stéphane LACOSTE, conjoint de la secrétaire)

Délibération rapport 2021 prix et qualité de l'eau des services publics d'assainissement collectif et non-collectif SPANC et SPAC

Après avoir pris connaissance du document qui résume les grandes lignes de ce rapport 2021. Le conseil le valide à l'unanimité le rapport.

Ce rapport est consultable en mairie ou sur le site internet communal.



Délibération décision modificative budget principal

Suite aux augmentations des indices concernant les élus et les personnels territoriaux, il est nécessaire d'apporter des modifications budgétaires en sections de fonctionnement.

Mr le Maire propose de diminuer de 1500€ le compte 021 « dépenses imprévues » et d'augmenter du même montant le compte 65131 « indemnités et salaires ».

Vote du conseil à l'unanimité

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% avant l'adoption du budget primitif 2023

Vote du conseil à l'unanimité

2- Fêtes de Noël 2022 du samedi 17 décembre

Le maire et le président du comité des fêtes présentent le planning des tâches à réaliser.

- Mise en place et décoration des sapins le 3 décembre 2023.
- Préparation de la projection vidéo.
- Préparation du goûter « arbre de Noël ».

3- SMD3

Après échanges et débats, un groupe de travail a été mis en place, afin de lister les problématiques rencontrés dans notre commune par rapport à la mise en place des points d'apports volontaires et de la redevance incitative.

Ce groupe est constitué de M. DUMAS, J-M GILET, L. BOISSY, S. LACOSTE

4- Rapports ouvrages et ponts (ATD24 et CEREMA)

La commune a reçu les rapports de l'ATD et du CEREMA sur tous les ponts présents sur la commune. Ces deux rapports mettent en évidence que le pont sur la Beuze qui relie Doissat à Orliac doit être surveillé et nécessitera à courts termes des travaux.

Le maire d'Orliac a été informé, et des échanges devraient se mettre en place rapidement.

5- Recensement et état des chemins communaux et des fontaines

Cette action aura pour but d'établir un état des lieux des chemins communaux, et éventuellement d'en réouvrir certains actuellement fermés par la végétation.

6- DiversVoirie (J-M GILET)

- La réception des travaux réalisés par la Ste CYPRIOTE de la route de la Croix et d'Empié a été validée.
- La CCVDFB va réaliser l'entretien des chemins blancs et effectuer des saignées en bord de route pour permettre à l'eau de mieux s'évacuer.

- Le fauchage qui a été fait par la CCVDFB a reçu un avis très favorable pour la qualité de sa réalisation.
- La DFCI a livré 30 tonnes de castine pour l'entretien des pistes DFCI.

Commission Transport Scolaire (L. BOISSY, A. WINGDICH) :

Difficulté à recruter des chauffeurs de transport scolaire, et de les garder après les avoir formés.

Commission SIAEP24 (M. BOULARD, R. DAURIAT) :

Présentation du budget 2023.

Harmonisation des tarifs du prix de l'eau (+6% secteur de Belvès).

Actions de sondage des points d'eau les plus critiques.

Projet de forage 800m<sup>3</sup>/h à Monplaisant.

Risques de non-distribution d'eau en cas de coupure EDF.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H25

INFORMATIONS UTILES



# France Services de BELVÈS



## VOTRE ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF & SOCIAL DE PROXIMITÉ

Accueil, écoute, information, orientation, médiation, documentation, accompagnement aux téléservices, suivi personnalisé

Un important réseau de partenaires à vos côtés :



## Emploi / Formation/ Orientation/ Mobilité

**Nos agents et nos partenaires vous accompagnent à tous les stades de votre recherche d'emploi.**

Diffusion, collectes d'offres d'emploi, mise en relation, aide aux CV et lettres de motivation, aide à la mobilité..



- 1 espace numérique vous est dédié.
- 1 service mobilité «2 roues pour un emploi» : dispositif de mise à disposition à prix modique.



## Vie quotidienne



**Accompagnement complet par nos agents et partenaires (permanences et rdv).**

### SOCIAL / SANTÉ / FAMILLE

- CAF, CPAM, MSA...

### RETRAITE / GRAND ÂGE

- CARSAT...

### CRÉATION ET REPRISE D'ENTREPRISE

- Pôle emploi, ERIP...

### LOGEMENT, ENERGIE, DEVELOPPEMENT DURABLE

- ADIL24, OPAH...

### FISCALITÉ

- Impôts (déclaration en ligne, paiements dématérialisés)

### TITRES

- Informations et pré-demandes en ligne (passeport, CNI, permis de conduire, carte grise)

### ACCÈS AU DROIT / DÉFENSE / JUSTICE

- Aide juridictionnelle, conciliation, aide aux victimes, droit des femmes et des familles



### Où nous trouver :

Pôle social  
58 rue du Lieutenant GIFFAULT  
24170 Belvès

Tél : 05 53 31 44 81  
franceservices24170@ccvdfb.fr  
www.ccvdfb.fr

**Le matin du lundi au jeudi de 9h à 12h**  
**L'après midi les mardis et jeudis de 13h30 à 16h30**  
**Les vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h**

Suivi personnalisé mardi et vendredi sur RDV

Nathalie HUSSON, Responsable & suivi personnalisé  
Sandrine MARSAL, Chargée d'accueil



INFORMATIONS UTILES



**Centre Intercommunal d'Action Sociale**

**Un service polyvalent & un outil au coeur des solidarités !**

Qualité de service - Prise en charge de proximité -  
Projet d'intervention individualisé



**POURQUOI ?**

- Pour répondre aux questions, informer et vous orienter vers les partenaires adaptés à chaque situation;
- Favoriser le maintien de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap;
- Eviter ou retarder une hospitalisation ;
- Faciliter un retour rapide au domicile après un séjour à hôpital ;
- Accompagner les personnes en fin de vie ;
- Des aides financières ponctuelles après constitution d'un dossier de demande d'aide...

**pour QUI ?**

**Tous les habitants du territoire communal** quel que soit l'âge et la situation des individus.

**COMMENT ?**

**Accompagnement à la vie quotidienne**

Aide à domicile, aide aux courses, jardinage, bricolage, portage de repas....

**Aide aux aidants**

Information et soutien.

**Accompagnement à la vie sociale**

Aide aux démarches administratives, aide aux courses, accompagnement à des sorties culturelles et de loisirs...

**Accompagnement aux familles**

Soutien à la fonction parentale, développement de la dynamique familiale, suivi du développement de l'enfant.

**UNE QUESTION ? 05 53 31 44 88**

# LES CONSIGNES DE TRI

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent. Ils sont à déposer dans les bornes d'apports volontaires à proximité de vos trajets quotidiens.

## UN DOUTE SUR LE TRI D'UN DÉCHET ?

Consultez le site : [consignesdetri.fr](http://consignesdetri.fr) ou utilisez l'application gratuite « guide du tri » de CITEO

### EMBALLAGES & PAPIERS



À déposer en **vrac**, sans les emboîter ni les compacter.

### VERRE



### BIODÉCHETS



À déposer dans votre composteur individuel ou collectif.

### CARTONS BRUNS



À déposer à **plat** dans les bornes d'apports volontaires pour les communes équipées.

### AUTRES DÉCHETS VALORISABLES



 **Déchèterie**  
ou ressourcerie

À déposer dans la déchèterie ou ressourcerie la plus proche.

### VÊTEMENTS, LINGE ET ACCESSOIRES





## INFORMATIONS UTILES



avec


**France  
Rénov'**

 Le service public pour mieux  
rénover mon habitat

# Périgord Noir Rénov'

**Nouveau service public  
pour la rénovation de  
l'Habitat en Périgord Noir**

## 05 53 45 44 62

**Conseils techniques  
Aides financières  
Accompagnement**

De 9h à 13h du lundi au vendredi


**ENEDIS**  
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

Dépannage client particulier Tel. 09 726 750 24

Accueil Raccordement particulier

Tel. 0 969 321 867 puis choix 1

**sogedo**

Service Client Tel. 05 53 29 01 39

Dépannage hors heures bureau

Tel. 05 53 30 21 98





**Le site officiel de la commune**

Quotidiennement mis à jour, retrouvez sur le site [www.doissat.fr](http://www.doissat.fr), sous diverses rubriques, les rapports détaillés, les comptes rendus, les informations importantes de la commune mais aussi des syndicats, des commissions et de la ComCom qui sont bien trop volumineux pour être repris dans La Gazette ou affichés.

**Commune de Doissat**

à votre service

Mairie de Doissat  
80 place des Fêtes  
24170 DOISSAT

Tel. 05 53 30 20 83

courriel. [mairie.doissat@free.fr](mailto:mairie.doissat@free.fr)

Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public **sans rendez-vous** le vendredi matin de 9h30 à 12h00.

Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public **sur rendez-vous** le mercredi matin de 9h30 à 12h00

Vous pouvez aussi nous contacter et faire une demande par messagerie à l'adresse [mairie.doissat@free.fr](mailto:mairie.doissat@free.fr)

Depuis le 01 janvier 2022, vous pouvez envoyer par messagerie votre demande d'autorisation d'urbanisme numérisée - permis de construire (PC), Demande préalable (DP) - sur cette adresse qui y est dédiée exclusivement [autorisation-urbanisme@doissat.fr](mailto:autorisation-urbanisme@doissat.fr)

*Télécharger l'application communale "PanneauPocket" disponible pour Smartphones/tablettes/PC.*

*Vous pourrez y retrouver en temps réel les principales informations communales telles que :*

- *Le CR du Conseil Municipal*
- *La Gazette de Doissat*
- *Des Informations importantes*
- *Agenda des activités et des manifestations*
- *Des informations sur la commune*
- *Alertes*



Abonnez-vous à La Gazette Numérique de Doissat et à la Newsletter d'informations de votre commune, en adressant simplement un email à l'adresse de la mairie [mairie.doissat@free.fr](mailto:mairie.doissat@free.fr) avec votre nom et prénom en précisant dans l'objet « abonnement à la Gazette numérique de Doissat »

**Vous pouvez également nous faire part de vos suggestions mais aussi participer à la rédaction en nous proposant reportages, articles, photos que nous pourrions publier dans La Gazette de Doissat.**

\*\* Nous nous engageons à ne pas divulguer votre adresse email en dehors de la commune.